

AR PREFECTURE

082-218201127-20190926-CM20190926_11-DE
Regu le 01/10/2019

Communauté de communes Terres des Confluences

Rapport de la CLECT du 16 juillet 2019

Introduction

- ◆ Le rapport de la CLECT du 16 juillet 2019 porte sur les compétences suivantes :
 - Politique locale du commerce :
 - Transfert des participations de Castelsarrasin et Moissac à la bourse des locaux vacants
 - Voirie :
 - Evaluation du transfert des voies d'intérêt communautaire pour les communes de l'ex CC Terres de Confluences et de l'ex CC Terrasses et Plaines des deux Cantons (transfert de compétence réalisé en 2017 sans transfert de charges imputé dans les AC)
 - Action sociale :
 - Transfert des RAM de Moissac et Castelsarrasin
 - Restitution du portage de repas aux communes de l'ex CC Sère Garonne Gimone
 - Fourrière animale
 - Restitution de la compétence aux communes de l'ex CC Terres de Confluences
 - Part fiscale des AC des communes de l'ex CCTP2C
- ◆ Pour rappel et information : les autres modifications des AC, indépendamment du rapport de la CLECT de juillet 2019
 - Refacturation du service commun
 - Subventions aux associations sportives

SOMMAIRE

1. Politique locale du commerce
2. Voirie
3. Action sociale
4. Fourrière animale
5. Part fiscale des deux communes de l'ex CCTP2C
6. Autres évolutions des attributions de compensation (pour information)
7. Synthèse des attributions de compensation

SOMMAIRE

1. **Politique locale du commerce**
2. Voirie
3. Action sociale
4. Fourrière animale
5. Part fiscale des deux communes de l'ex CCTP2C
6. Autres évolutions des attributions de compensation (pour information)
7. Synthèse des attributions de compensation

Politique locale du commerce

- ◆ Par délibération du 11 juillet 2018, la CC Terres des Confluences a défini l'intérêt communautaire relatif à la politique locale du commerce de la manière suivante :
 - « La mise en œuvre d'un dispositif d'aide financière directe à destination de porteurs de projets privés pour le maintien, la création ou la re-crédation du dernier commerce de 1^{ère} nécessité, dans son secteur d'activité (alimentation, etc.), dans les communes membres de la Communauté de communes.
 - La mutualisation d'outils et de dispositifs de dynamisation commerciale, notamment par le biais d'adhésions aux chambres consulaires ou autres organismes intervenant sur la thématique de la politique locale du commerce (ex : bourse des locaux vacants, boutique à l'essai etc.). Il est précisé que l'animation de ces outils est laissée aux communes, en lien avec l'intercommunalité. »
- ◆ Le premier axe correspondant à la mise en place d'un nouveau dispositif, seul le second entraîne le transfert des interventions existantes. Le travail d'animation étant maintenu au niveau communal, le groupe de travail sur la compétence a identifié comme éléments à transférer les participations à la **bourse des locaux vacants**, gérée par la CCI et financée par des contributions des communes. Deux communes sont concernées : Castelsarrasin et Moissac.

Politique locale du commerce

- ◆ La participation des 2 communes (Castelsarrasin et Moissac) est assurée à travers une contribution à la chambre de commerce et d'industrie, dans le cadre d'une convention sur 2 ans, sur la base d'une cotisation de **1 080 € par an et par commune**.
- ◆ Méthode d'évaluation retenue :
 - Retenir en diminution de l'attribution de compensation le montant de la contribution des communes concernées.

<i>Bourse aux locaux - Convention en cours</i>	Cotisation annuelle à la CCI
Castelsarrasin	1 080
Moissac	1 080
TOTAL	2 160

SOMMAIRE

1. Politique locale du commerce
2. Voirie
3. Action sociale
4. Fourrière animale
5. Part fiscale des deux communes de l'ex CCTP2C
6. Autres évolutions des attributions de compensation (pour information)
7. Synthèse des attributions de compensation

- ◆ Par délibération du 19 décembre 2018, le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire de la voirie comme suit :
 - Pour les communes de moins de 5 000 habitants
 - **Voies communales et chemins ruraux revêtus à l'extérieur du périmètre de l'agglomération [...]** ; en l'absence de panneaux et d'arrêté du Maire fixant la limite d'agglomération [...], la limite sera définie conjointement entre la commune et la CC et matérialisée par cette dernière ;
 - Pour les communes de plus de 5 000 habitants
 - **Voies communales revêtues à l'extérieur du périmètre de l'agglomération [...], et permettant la desserte directe d'un équipement communautaire ;**
 - **Voies communales à l'extérieur du périmètre de l'agglomération de chaque commune [...], et assurant une liaison structurante directe entre les agglomérations des communes membres [...], dès lors que cette liaison n'est pas déjà assurée par une route départementale. »**
- ◆ Un protocole d'entretien du patrimoine de voirie est annexé à la délibération pour fixer le cadre d'intervention de la CC sur les voies d'intérêt communautaire.

- ◆ L'historique du périmètre et du financement de la voirie selon les anciens périmètres intercommunaux fait apparaître des enjeux différents par territoire :
 - La compétence était exercée par l'ancienne CC S2G sur les voies hors agglomération. Le nouvel intérêt communautaire est ainsi aligné sur l'intérêt communautaire préexistant. En matière de financement, il est constaté que les coûts actuels de la compétence communautaire sont nettement supérieurs à ceux retenus en AC lors du transfert, du fait d'ajout de voies dans le périmètre communautaire sans déduction d'AC.
 - **Pas d'évaluation dans le cadre de la CLECT.**
 - La compétence était exercée par l'ancienne CC Terrasses et Plaines des deux Cantons, dont sont issues les communes de Saint-Porquier et la Ville Dieu du Temple, sur l'ensemble des voies. Néanmoins, dans le cadre du rattachement des communes à la CCTC en 2017, la préfecture a considéré que l'ensemble des compétences étaient restituées aux communes, avec suppression des AC existantes. Bien que la CCTC exerce depuis 2017 la compétence voirie sur ces deux communes sur la base de l'IC de l'ex CCS2G, les communes n'ont pas versé d'attributions de compensation de voirie, qui restent à évaluer.
 - **Evaluation réalisée par la CLECT.**
 - La compétence était exercée par les communes au sein de l'ancienne CC Terres de Confluences. Il doit être procédé au transfert de l'ensemble des voies relevant de l'intérêt communautaire.
 - **Evaluation réalisée par la CLECT.**

- ◆ Dans le cadre de la communication des AC provisoires, la méthode suivante a été retenue :
 - Ratios appliqués à toutes les communes en fonction de leur linéaire de voirie : 2,27 € par ml en fonctionnement et 1,55 € par ml en investissement, correspondant aux coûts recensés par la CCTC sur les voies intercommunales.
 - Nota : pour le ratio de fonctionnement, le linéaire des voies est retraité afin de prendre en compte les différences de types de voies - 100% du linéaire pris en compte pour les itinéraires intercommunaux, 50% pour les voies structurantes et 20% pour les voies de dessertes locales.
 - Nota : le ratio de fonctionnement n'intègre ni la masse salariale ni les amortissements relatifs aux épareuses
- ◆ En parallèle, les communes ont été sollicitées pour évaluer les charges sur les voies transférées. Il a été convenu lors de la réunion technique de janvier 2019 de procéder différemment selon la taille de commune :
 - Pour les communes de Moissac et Castelsarrasin, l'évaluation est réalisée spécifiquement sur les voies transférées
 - Pour les autres communes, une évaluation est réalisée sur l'ensemble des voies communales, puis cette évaluation est proratisée sur la part des voies transférées
 - Pas de questionnaire transmis pour Saint-Porquier et Ville-Dieu-du-Temple

- ◆ Evaluation par ratios retenue pour le calcul des attributions provisoires :
 - Niveau des ratios
 - Fonctionnement : 2,27 € par ml (hors masse salariale et amortissement sur les épareuses)
 - Investissement : 1,55 € par ml
 - Pondération des mètres linéaires en fonctionnement :
 - 100% pour les itinéraires intercommunaux
 - 50% pour les voies structurantes locales
 - 20% pour les voies de dessertes locales

	Itinéraires intercommunaux ml	Voies structurantes locales ml (prises en compte à 50%)	Voies de dessertes locales ml (prises en compte à 20%)	TOTAL ml	MONTANT AC FONCTIONNEMENT AVEC PONDERATION DU ML A RETENIR	MONTANT AC INVESTISSEMENT A RETENIR	Total AC
BOUDOU	10 090	3 150	6 738	19 978	29 508,81	30 971,79	60 480,60
CASTELSARRASIN	5 817			5 817	13 191,27	9 018,06	22 209,33
DURFORT LACAPELETTE	26 454	6 679	19 238	52 371	76 288,27	81 190,48	157 478,75
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	9 270	19 145	8 735	37 150	46 691,02	57 593,45	104 284,47
LIZAC	6 310	8 890	7 370	22 570	27 731,83	34 990,15	62 721,98
MOISSAC	12 610			12 610	28 595,83	19 549,22	48 145,05
MONTESQUIEU	13 050	15 585	9 815	38 450	51 716,27	59 608,83	111 325,10
SAINT-PORQUIER	3 199	7 897	8 555	19 651	20 088,51	30 464,84	50 553,35
	86 800	61 346	60 451	208 597	293 811,81	323 386,82	617 198,63

- ◆ A titre d'information, évaluation par ratios au coût réel de la CC :
 - Evolution du niveau de fonctionnement, en intégrant le personnel et les amortissements liés aux épareuses : **2,82 € par ml.**
 - Pas de pondération des différents linéaires

	Itinéraires intercommunaux ml	Voies structurantes locales ml	Voies de dessertes locales ml	TOTAL ml	MONTANT AC FONCTIONNEMENT	MONTANT AC INVESTISSEMENT	Total AC
BOUDOU	10 090	3 150	6 738	19 978	56 326,79	30 971,79	87 298,57
CASTELSARRASIN	5 817			5 817	16 400,69	9 018,06	25 418,75
DURFORT LACAPELETTE	26 454	6 679	19 238	52 371	147 656,93	81 190,48	228 847,41
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	9 270	19 145	8 735	37 150	104 742,22	57 593,45	162 335,67
LIZAC	6 310	8 890	7 370	22 570	63 634,78	34 990,15	98 624,93
MOISSAC	12 610			12 610	35 553,15	19 549,22	55 102,36
MONTESQUIEU	13 050	15 585	9 815	38 450	108 407,50	59 608,83	168 016,33
SAINT-PORQUIER	3 199	7 897	8 555	19 651	55 404,83	30 464,84	85 869,67
	86 800	61 346	60 451	208 597	588 126,88	323 386,82	911 513,70

◆ Evaluation par questionnaire :

- Les données de la Ville Dieu du Temple et Saint-Porquier n'ont pu être transmises.
- A noter : seule la commune de Moissac a intégré des charges de structure en plus des charges de personnel opérationnel, calculées sur la base d'un ratio de 5% de la masse salariale opérationnelle.

Dépenses voirie	Total voirie communale		
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Total charges voirie commune
BOUDOU	25 705		25 705
CASTELSARRASIN	336 834	211 339	548 173
DURFORT LACAPELETTE	31 894	61 306	93 200
LA VILLE DIEU DU TEMPLE			
LIZAC	18 006	22 999	41 005
MOISSAC			
MONTESQUIEU	24 199	41 579	65 778
SAINT-PORQUIER			
Total			

Linéaire transféré	Linéaire de la commune	Prorata linéaire transféré
19 978	20 933	95,4%
5 817	150 000	3,9%
52 371	52 556	99,6%
22 570	33 740	66,9%
38 450	38 450	100,0%

Voies transférées		
Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Total charges transférées
24 532		24 532
13 062	8 196	21 258
31 782	61 090	92 872
12 045	15 385	27 430
18 980	16 137	35 117
24 199	41 579	65 778
124 600	142 386	266 986

◆ Evaluation retenue par la CLECT du 16 juillet 2019 :

- La méthode par ratio utilisée pour les AC provisoires est retenue, en ajoutant une **pondération supplémentaire des mètres linéaires, pour les itinéraires intercommunaux (80% au lieu de 100%)**.
- Hypothèses :
 - Ratios : 2,27 € par ml en fonctionnement ; 1,55 € par ml en investissement
 - Pondération des mètres linéaires en fonctionnement :
 - 80% pour les itinéraires intercommunaux
 - 50% pour les voies structurantes locales
 - 20% pour les voies de dessertes locales

	Itinéraires intercommunaux ml (prises en compte à 80%)	Voies structurantes locales ml (prises en compte à 50%)	Voies de dessertes locales ml (prises en compte à 20%)	TOTAL ml	MONTANT AC FONCTIONNEMENT AVEC PONDERATION DU ML A RETENIR	MONTANT AC INVESTISSEMENT A RETENIR	Total AC
BOUDOU	10 090	3 150	6 738	19 978	24 932,57	30 971,79	55 904,35
CASTELSARRASIN	5 817			5 817	10 553,02	9 018,06	19 571,08
DURFORT LACAPELETTE	26 454	6 679	19 238	52 371	64 290,27	81 190,48	145 480,75
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	9 270	19 145	8 735	37 150	42 486,69	57 593,45	100 080,13
LIZAC	6 310	8 890	7 370	22 570	24 869,98	34 990,15	59 860,13
MOISSAC	12 610			12 610	22 876,66	19 549,22	42 425,88
MONTESQUIEU	13 050	15 585	9 815	38 450	45 797,54	59 608,83	105 406,37
SAINT-PORQUIER	3 199	7 897	8 555	19 651	18 637,63	30 464,84	49 102,47
	86 800	61 346	60 451	208 597	254 444,36	323 386,82	577 831,17

- ◆ Comparaison du scénario retenue par la CLECT par rapport aux autres scénarios :
 - Le scénario retenu, avec retraitement supplémentaire des linéaires d'itinéraires intercommunaux, présente un coût inférieur de respectivement 334 k€ et 39 k€ avec le scénario de coût réel et d'AC provisoires, et un coût supérieur de 311 k€ avec le scénario par questionnaire (attention dans ce cas : 2 communes manquantes dans le total)

Comparaison des scénarios	Evaluation AC provisoires (ratios + retraitements ml)	Evaluation par ratios sans retraitement (coût réel)	Evaluation par questionnaire	Evaluation proposée (ratios + retraitements complémentaires)	Ecart scénario proposé - coût réel	Ecart scénario proposé - AC provisoire	Ecart scénario proposé - questionnaires
BOUDOU	60 481	87 299	24 532	55 904	-31 394	-4 576	31 373
CASTELSARRASIN	22 209	25 419	21 258	19 571	-5 848	-2 638	-1 687
DURFORT LACAPELETTE	157 479	228 847	92 872	145 481	-83 367	-11 998	52 609
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	104 284	162 336		100 080	-62 256	-4 204	100 080
LIZAC	62 722	98 625	27 430	59 860	-38 765	-2 862	32 430
MOISSAC	48 145	55 102	35 117	42 426	-12 676	-5 719	7 309
MONTESQUIEU	111 325	168 016	65 778	105 406	-62 610	-5 919	39 629
SAINT-PORQUIER	50 553	85 870		49 102	-36 767	-1 451	49 102
Total	617 199	911 514	266 986	577 831	-333 683	-39 367	310 845

SOMMAIRE

1. Politique locale du commerce
2. Voirie
- 3. Action sociale**
4. Fourrière animale
5. Part fiscale des deux communes de l'ex CCTP2C
6. Autres évolutions des attributions de compensation (pour information)
7. Synthèse des attributions de compensation

Action sociale

- ◆ Par délibération du 19 décembre 2018, le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire de la compétence action sociale comme suit :
 - « [...]
 - En matière d'action sociale:
 - Analyse des besoins sociaux (ABS) en vue de l'étude de la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et/ou d'actions de coordination de la politique sociale locale ;
 - Participation aux actions de communication dans le domaine social ;
 - Action en faveur des jeunes : participation au financement de la mission locale ;
 - Action en faveur de la petite enfance : création et gestion d'un relais itinérant d'assistances maternelles intercommunal (RAM) ».
- ◆ Par rapport à l'historique des interventions intercommunales avant fusion, cet intérêt communautaire entraîne :
 - Le transfert des RAM existant au niveau des communes : Moissac et Castelsarrasin ;
 - La restitution du portage de repas qu'exerçait la Communauté de communes Sère Garonne Gimone.

Transfert des RAM de Castelsarrasin et de Moissac à la CC

- ◆ Il est à noter que le RAM intercommunal est un RAM itinérant, dont la configuration itinérante sera maintenue après fusion avec les RAM transférés, lesquels sont actuellement gérés par les CCAS dans des locaux mis à disposition par les communes.
- ◆ Il est à noter que le transfert effectif aura lieu au 1^{er} juillet 2019 : en première année, la diminution des AC sera par conséquent effectuée au prorata temporis.
- ◆ Par souci de simplification et pour s'aligner sur la pratique pour les points d'accueils actuels du RAM itinérant, il est décidé de ne pas évaluer les charges de mise à disposition des locaux et de ne pas impacter en conséquence les AC sur ce point.
- ◆ Méthode d'évaluation retenue
 - Moyenne des CA ou comptes de résultat CAF 2016-2018 pour le fonctionnement (cas particulier pour Castelsarrasin : réintégration des recettes qui ne sont pas renseignées au compte de résultat)
 - Coût moyen annuel de renouvellement du matériel

Action sociale : RAM

- Le coût moyen annuel de renouvellement est calculé en prenant la somme, pour chaque actif, du rapport entre :

- Son coût d'acquisition
- Sa durée d'amortissement (hypothèse de 3 ans)

- Le coût de moyen de renouvellement est estimé à **1 904 €** pour Moissac et **3 035 €** pour Castelsarrasin.

Moissac

	Année d'acquisition	valeur acquisition	Durée d'amortissement	Coût moyen de renouvellement
Logiciel relais assistante	2008	1 860	3	620
Licences RAM	2017	1 223	3	408
Logiciel module RAM	2017	1 860	3	620
Tours de livres	2016	397	3	132
Réfrigérateur	2016	372	3	124
TOTAL		5 712		1 904

Castelsarrasin

	Date acquisition	Actif brut initial	Durée amortissement	Coût moyen de renouvellement
LOGICIEL GRAM 03 - Accord CAF 82 (RAM)	18/12/2007	1 864,50	3,00	621,50
2 CHAISES VISITEUR + 1 SIEGE BUREAU	24/01/2012	202,76	3,00	67,59
BUREAU + ARMOIRE RAM	24/01/2012	569,65	3,00	189,88
Matériel de puér. 1er équipement du RAM	22/08/2012	1 298,28	3,00	432,76
LICENCES WINDOWS 7 PRO	22/08/2012	430,56	3,00	143,52
LICENCES WINDOWS 7 PRO	22/08/2012	143,52	3,00	47,84
ORDINATEUR PORTABLE ASUS K53E-SX1778V	22/08/2012	480,20	3,00	160,07
RAM et LAEP 1er équipement salle act/jeu	08/10/2012	3 252,94	3,00	1 084,31
LICENCE MICROSOFT OFFICE STANDARD 2013	16/12/2014	322,92	3,00	107,64
LICENCE OFFICE 2016 Standart Open Gouv	30/05/2017	348,00	3,00	116,00
TELEPHONE SANS FIL DORO PHONE EASY	31/05/2017	63,60	3,00	21,20
ECRAN LCD BENQ GL2250HM	16/08/2018	128,89	3,00	42,96
TOTAL		9 106		3 035

Action sociale : RAM

◆ Evaluation des charges transférées :

- Castelsarrasin : **12 114 €**
- Moissac : **16 829 €**

en €	Castelsarrasin			
	2016	2017	2018	Moyenne 2016-2018
Charges à caractère général	4 535	4 586	6 291	5 137
Charges de personnel	42 636	46 383	45 846	44 955
Dépenses de fonctionnement	47 170	50 969	52 137	50 092
Prestations de service CAF	25 315	22 793	24 994	24 367
Prestations de service MSA	0	2 913	0	971
CEJ	15 724	15 724	15 575	15 674
Recettes de fonctionnement	41 039	41 431	40 569	41 013
Coût moyen de renouvellement	3 035	3 035	3 035	3 035
Dépenses d'investissement	3 035	3 035	3 035	3 035
Coût net de la compétence	9 167	12 573	14 603	12 114
Coût net de fonctionnement	6 131	9 538	11 568	9 079
Coût net d'investissement	3 035	3 035	3 035	3 035

	Moissac			
	2016	2017	2018	Moyenne 2016-2018
	2 958	2 088	2 744	2 596
	42 836	46 461	48 814	46 037
	45 795	48 548	51 558	48 634
	20 003	22 404	22 606	21 671
	12 038	12 038	12 038	12 038
	32 040	34 441	34 644	33 709
	1 904	1 904	1 904	1 904
	1 904	1 904	1 904	1 904
	15 658	16 011	18 818	16 829
	13 754	14 107	16 914	14 925
	1 904	1 904	1 904	1 904

Action sociale : portage de repas

Restitution du service de portage de repas aux communes de l'ex CCS2G

◆ Fonctionnement du service :

- Les repas sont produits par la cuisine centrale de Saint Nicolas de la Grave
- 2 agents sont affectés à cette compétence
- La commune reverse à la CC 60 centimes par repas, correspondant à la refacturation de la livraison des repas, qu'effectue la commune
- *Après restitution, il est prévu que la commune de Saint Nicolas assure le service et conventionne avec les autres communes souhaitant en bénéficier*

◆ Méthode d'évaluation retenue :

- Le coût du service est évalué à partir des comptes administratifs sur 3 ans (2016-2018) pour le fonctionnement et d'un coût moyen annualisé des biens pour l'investissement.
- Il est ensuite ventilé entre les communes en fonction du nombre de portages effectués en moyenne en 2017-2018.

Action sociale : portage de repas

- ◆ Le coût moyen annuel de renouvellement est calculé en prenant la somme, pour chaque actif, du rapport entre :
 - Son coût d'acquisition
 - Sa durée d'amortissement
- ◆ Le coût de moyen de renouvellement est estimé à **9 934 €**, décomposé comme suit :

<i>Actifs PAD</i>	Coût d'acquisition	Date d'acquisition	Durée d'amort.	Coût moyen annuel
Véhicule	29 328	2013	5	5 866
Cellule de refroidissement	12 922	2013	5	2 584
Bacs gerbables	3 709	2013	2,5	1 484
TOTAL	45 959			9 934

Action sociale : portage de repas

◆ Coût du service

- Fonctionnement : CA 2016-2018
- Investissement : calcul d'un coût moyen de renouvellement à partir des fiches d'actifs
- Coût net moyen 2016-2018 : **27 855 €**

CA, en €	2016	2017	2018	Moyenne 2016-2018
Charges à caractère général	5 823	6 073	8 567	6 821
<i>Eau</i>	82		40	61
<i>Electricité</i>	431		1 022	727
<i>Carburant</i>	1 842		3 117	2 479
<i>Fournitures de petit équipement</i>	0		209	105
<i>Locations mobilières</i>	0		1 025	512
<i>Matériel roulant</i>	0		2 127	1 063
<i>Fournitures d'entretien</i>	308	Détail non fourni	0	154
<i>EPI</i>	70		0	35
<i>Entretien</i>	1 540		0	770
<i>Multirisque</i>	320		0	160
<i>Honoraires</i>	1 080		0	540
<i>Frais de télécommunication</i>	150		137	143
<i>Autres</i>	0		890	445
Charges de personnel	18 147	17 570	17 781	17 833
<i>Masse salariale</i>	18 100		17 734	17 917
<i>Cotisations pour assurance du pers.</i>	0	Détail non fourni	0	0
<i>Médecine du travail</i>	47		47	47
Dépenses de fonctionnement	23 969	23 643	26 348	24 654
Remboursement sur rem. personnel	2 450	1 776	1 564	1 930
Remboursement par autre redev.	0	0	765	255
Livraison repas / communes membres GFP	3 079	4 634	5 930	4 548
Recettes de fonctionnement hors reversement	5 529	6 411	8 259	6 733
Coût moyen annuel de renouvellement	9 934	9 934	9 934	9 934
Dépenses d'investissement	9 934	9 934	9 934	9 934
Coût net de la compétence	28 374	27 166	28 023	27 855
Coût net de fonctionnement	18 441	17 233	18 090	17 921
Coût net d'investissement	9 934	9 934	9 934	9 934

Action sociale : portage de repas

- La ventilation du coût du service par commune est réalisée à partir du nombre moyen de portages par commune, en moyenne sur 2017-2018.

<i>Ventilation coût du service</i>	Portages 2017	Portages 2018	Moyenne 2017-2018	Ventilation coût du service	Ventilation fonct.	Ventilation inv.
ANGEVILLE	3	20	12	37	24	13
CASTELFERRUS	1 646	1 318	1 482	4 764	3 065	1 699
CASTELMAYRAN	892	484	688	2 212	1 423	789
CAUMONT	393	560	477	1 532	985	546
CORDES-TOLOSANNES	37	207	122	392	252	140
COUTURE	0	72	36	116	74	41
FAJOLLES	0	0	0	0	0	0
GARGANVILLAR	429	417	423	1 360	875	485
LABOURGADE	266	291	279	895	576	319
LAFITTE	474	541	508	1 631	1 050	582
MONTAIN	10	0	5	16	10	6
ST AIGNAN	665	667	666	2 141	1 377	763
ST ARROUMEX	365	264	315	1 011	650	361
ST NICOLAS	3 296	4 014	3 655	11 749	7 559	4 190
TOTAL	8 476	8 855	8 666	27 855	17 921	9 934

SOMMAIRE

1. Politique locale du commerce
2. Voirie
3. Action sociale
4. **Fourrière animale**
5. Part fiscale des deux communes de l'ex CCTP2C
6. Autres évolutions des attributions de compensation (pour information)
7. Synthèse des attributions de compensation

Fourrière intercommunale

- ◆ A l'issue du délai de 2 ans pour l'harmonisation des compétences facultatives après fusion, il a été décidé par les élus de la CCTC de ne pas conserver la compétence relative à la gestion de la fourrière animale, créée par l'ex CC Terres de Confluence pour ses 6 communes.
- ◆ L'intervention communautaire consiste en l'identification de l'animal, la recherche du propriétaire et la garde de l'animal pendant 8 jours. Pour le fonctionnement du service, la CC a conclu avec l'association « Les oubliés de Saint-Béarn » une convention d'objectifs.
- ◆ Nota : l'association souhaite arrêter son intervention en matière de fourrière, contraignant les communes à avoir recours à un autre prestataire ou exercer la compétence en interne.
- ◆ Dans le cadre des AC provisoires, il a été convenu de retenir le coût pour la CC hors charges de personnel (les 2 agents n'étant par hypothèse pas transférés).
- ◆ Pour l'évaluation des AC définitives, il est décidé par la CLECT de retenir l'estimation à date du coût pour les communes, évalué sur la base de la prestation proposée au Grand Montauban, et qui pourrait être étendue au territoire. Le détail de l'évaluation, fourni par la commune de Castelsarrasin, est présenté en page suivante et étendu aux autres communes.

Fourrière intercommunale

- ◆ Le tarif indiqué à la commune de Castelsarrasin est constitué de deux parts :
 - Un coût forfaitaire par habitant de 0,5 €
 - Un coût variable par animal de 120 €
- ◆ Pour le calcul ci-dessous, les données retenues pour les communes sont :
 - La population DGF 2019
 - Pour Castelsarrasin, le nombre de chiens donnés par l'association en 2018, soit 25 ; pour les autres communes, à défaut de données, un prorata à la population du nombre de chiens de Castelsarrasin.
- ◆ L'évaluation atteint **21 727 €** ventilés comme suit, soit **5 334 €** de plus que dans l'évaluation de l'AC provisoire.

(arrondi à l'unité)

<i>Evaluation charges fourrière</i>	Population DGF 2019 (1)	Nombre d'animaux estimé (2)	Coût par habitant (3)	Coût par animal (4)	Charges fourrière (5) = (1) * (3) + (2) * (4)	Rappel : AC provisoires 2019	Ecart AC définitive - AC provisoires
Boudou	759	1	0,5	120	500	400	99
Castelsarrasin	14 671	25	0,5	120	10 336	7 757	2 579
Durfort Lacapelette	1 007	2	0,5	120	744	545	198
Lizac	536	1	0,5	120	388	281	107
Moissac	13 185	22	0,5	120	9 233	6 973	2 259
Montesquieu	816	1	0,5	120	528	437	91
TOTAL	30 974	52			21 727	16 393	5 334

SOMMAIRE

1. Politique locale du commerce
2. Voirie
3. Action sociale
4. Fourrière animale
5. **Part fiscale des deux communes de l'ex CCTP2C**
6. Autres évolutions des attributions de compensation (pour information)
7. Synthèse des attributions de compensation

Part fiscale des AC pour les communes de l'ex CCTP2C

- ◆ Les communes de Saint-Porquier et Ville-Dieu-du-Temple ont vu leurs AC historiques au sein de l'ancienne CC être supprimées, la préfecture considérant les communes en situation d'adhésion à la CCTC en 2017.
- ◆ Il est décidé de reconstituer les AC de ces deux communes, en intégrant en complément des charges transférées les produits de fiscalité transférés à la CC. A défaut de rapport de CLECT transmis, la fiche DGF 2017 est retenue comme référence pour l'évaluation des produits.
- ◆ Les produits concernés par le transfert initial sont la TAFNB, la CFE, la CVAE, les IFER, la TASCOS et la part CPS.
 - Nota : pour la part CPS, à défaut de montant communal identifié, une estimation du produit des communes est réalisé à partir du total intercommunal indiqué dans la fiche DGF, au prorata de leur population dans l'ex CC.
- ◆ Le total des produits transférés estimés est de **115 k€** pour Ville-Dieu-du-Temple et **118 k€** pour Saint-Porquier. Il vient en augmentation des AC des communes.

Estimation AC fiscales (à partir de la fiscalité 2017)	TAFNB	CFE	CVAE	IFER	TASCOS	Part CPS n-1	Total
Ville Dieu du Temple	4 612	50 996	18 014	5 971	14 815	20 411	114 819
Saint Porquier	1 721	88 167	14 227	4 475	-	9 341	117 931

SOMMAIRE

1. Politique locale du commerce
2. Voirie
3. Action sociale
4. Fourrière animale
5. Part fiscale des deux communes de l'ex CCTP2C
6. **Autres évolutions des attributions de compensation (pour information)**
7. Synthèse des attributions de compensation

Autres évolutions des AC

Refacturation du service commun

- ◆ Indépendamment de la CLECT, les AC des communes vont être diminuées du coût du service commun.
- ◆ Le coût du service commun pour 2019 est évalué à **264 072,06 €**, ventilés comme suit entre les communes.

REPARTITION FACTURATION SERVICE COMMUN		
Moissac	205	64 971,69 €
Castelsarrasin	370	117 265,98 €
Lizac	26	8 240,31 €
Boudou	17	5 387,89 €
Montesquieu	19	6 045,98 €
Castelferrus	11	3 632,54 €
Castelmayran	17	5 668,20 €
Cordes Tolosanes	14	4 548,91 €
Garganvillar	21	6 911,57 €
Lafitte	7	2 291,67 €
Saint Aignan	10	3 303,41 €
Saint Porquier	26	8 508,44 €
Saint Nicolas de la Grave	27	8 549,59 €
La Ville Dieu du Temple	60	18 745,86 €
TOTAL GENERAL	830	264 072,06 €

Autres évolutions des AC

Subventions aux associations sportives

- ◆ Comme évoqué lors de la CLECT du 27 septembre 2018, la définition des intérêts communautaires entraîne la restitution des subventions que versait la Communauté, pour des actions qui relèvent en 2018 des communes.
 - Par exception, la Communauté continue de verser des subventions pour deux associations avec lesquelles une convention d'objectifs est en cours en 2018.
- ◆ Il a été convenu entre les élus que le montant moyen des subventions sur les 3 dernières années sera restitué aux communes jusqu'en 2020 inclus. Il est par conséquent procédé en 2 temps, avec une première restitution en 2018 et une évolution des AC en 2019 et 2020, par le biais d'une révision libre.
- ◆ Le montant des restitutions au titre de 2019 est précisé en page suivante.

Autres évolutions des AC

◆ Total des charges restituées en 2019 : **98 483 €.**

Charges restituées associations en 2019	Aikido Moissac Castelsarasin	Aviron club Moissac	Moissac Castel basket	Cercle athlétique castelsarras.	Confluences Football Club	Cercle d'échecs	Terres de Confluences Volley Ball	ADMR	Téléassistanc e : Filien (ADMR)	Total	Ecart 2018-2019
Castelsarasin	850		16 833	4 133	15 750	1 933	250			39 750	32 583
Moissac	850	11 600	16 833		15 750		250			45 283	32 583
Angeville								331		331	0
Castelferrus								632		632	0
Castelmayran								1 657		1 657	0
Caumont								476		476	0
Cordes Tolosannes								503		503	0
Coutures								141		141	0
Fajolles								148		148	0
Garganvillar								967		967	0
Labourgade								259		259	0
Lafitte								334		334	0
Montain								153		153	0
Saint-Aignan								582		582	0
Saint-Arroumex								223		223	0
Saint-Nicolas-de-la-Grave								3 143	400	3 543	0
La Ville-Dieu-du-Temple					3 500					3 500	3 500
Total	1 700	11 600	33 667	4 133	35 000	1 933	500	9 550	400	98 483	68 666

SOMMAIRE

1. Politique locale du commerce
2. Voirie
3. Action sociale
4. Fourrière animale
5. Part fiscale des deux communes de l'ex CCTP2C
6. Autres évolutions des attributions de compensation (pour information)
7. Synthèse des attributions de compensation

Synthèse évolution des attributions de compensation

◆ Synthèse AC 2019 – Fonctionnement

AC 2019 fonctionnement	AC au 1er janvier 2019	Estimation charges transférées 2019				AC fiscales	Estimation recettes transférées / charges restituées en 2019				Solde 2019 (d) = (a) - (b) + (c)	Facturation par l'AC du service commun (e)	AC 2019 (f) = (d) - (e)
		Politique locale du commerce	Voirie (hypothèse ratios)	Action sociale : RAM (1/2 année)	Total estimation charges transférées (b)		Action sociale : PAD	Fourrière animale	Associations sportives / culturelles	Total estimation recettes transférées / charges restituées (c)			
Boudou	108 240,00 €		24 932,57 €		24 932,57 €		499,50 €		499,50 €	83 806,93 €	5 387,89 €	78 419,04 €	
Castelsarrasin	4 118 315,23 €	1 080,00 €		4 539,56 €	16 172,58 €		10 335,50 €	32 583,00 €	42 918,50 €	4 145 061,15 €	117 265,98 €	4 027 795,17 €	
Durfort Lacapelette	90 179,54 €		64 290,27 €		64 290,27 €		743,50 €		743,50 €	26 632,77 €		26 632,77 €	
Lizac	52 395,88 €		24 869,98 €		24 869,98 €		388,00 €		388,00 €	27 913,90 €	8 240,31 €	19 673,59 €	
Moissac	3 144 227,09 €	1 080,00 €	22 876,66 €	7 462,52 €	31 419,18 €		9 232,50 €	32 583,00 €	41 815,50 €	3 154 623,41 €	64 971,69 €	3 089 651,72 €	
Montesquieu	83 289,53 €		45 797,54 €		45 797,54 €		528,00 €		528,00 €	38 019,99 €	6 045,98 €	31 974,01 €	
Angeville	- 16 242,91 €				- €		23,78 €		23,78 €	- 16 219,13 €		- 16 219,13 €	
Castelferrus	- 769,68 €				- €		3 064,90 €		3 064,90 €	2 295,23 €	3 632,54 €	- 1 337,31 €	
Castelmayran	9 608,80 €				- €		1 422,84 €		1 422,84 €	11 031,64 €	5 668,20 €	5 363,44 €	
Caumont	- 25 015,72 €				- €		985,44 €		985,44 €	- 24 030,28 €		- 24 030,28 €	
Cordes Tolosannes	11 228,42 €				- €		252,31 €		252,31 €	11 480,72 €	4 548,91 €	6 931,81 €	
Coutures	- 20 476,88 €				- €		74,45 €		74,45 €	- 20 402,43 €		- 20 402,43 €	
Fajolles	- 26 014,10 €				- €		- €		- €	- 26 014,10 €		- 26 014,10 €	
Garganvillar	- 44 877,52 €				- €		874,80 €		874,80 €	- 44 002,72 €	6 911,57 €	- 50 914,29 €	
Labourgade	6 648,17 €				- €		575,96 €		575,96 €	7 224,13 €		7 224,13 €	
Lafitte	- 14 528,20 €				- €		1 049,55 €		1 049,55 €	- 13 478,64 €	2 291,67 €	- 15 770,32 €	
Montain	- 11 558,67 €				- €		10,34 €		10,34 €	- 11 548,33 €		- 11 548,33 €	
Saint-Aignan	16 224,12 €				- €		1 377,35 €		1 377,35 €	17 601,46 €	3 303,41 €	14 298,06 €	
Saint-Arroumex	- 10 327,47 €				- €		650,41 €		650,41 €	- 9 677,05 €		- 9 677,05 €	
Saint-Nicolas-de-la-Grave	191 378,63 €				- €		7 558,86 €		7 558,86 €	198 937,48 €	8 549,59 €	190 387,89 €	
La-Ville - Dieu-du-Temple	- 4 944,00 €		42 486,69 €		42 486,69 €	114 818,77 €		3 500,00 €	118 318,77 €	70 888,09 €	18 745,86 €	52 142,23 €	
Saint Porquier	- 793,00 €		18 637,63 €		18 637,63 €	117 930,85 €			117 930,85 €	98 500,22 €	8 508,44 €	89 991,77 €	
Total	7 656 187,27 €	2 160,00 €	254 444,36 €	12 002,08 €	268 606,44 €	232 749,62 €	17 921,01 €	21 727,00 €	68 666,00 €	341 063,63 €	7 728 644,46 €	7 464 572,40 €	

Synthèse évolution des attributions de compensation

◆ Synthèse AC 2019 – Investissement

AC 2019 investissement	AC au 1er janvier 2019	Estimation charges transférées 2019				AC fiscales	Estimation recettes transférées / charges restituées en 2019				Solde 2019 (d) = (a) - (b) + (c)	Facturation par l'AC du service commun (e)	AC 2019 (f) = (d) - (e)
		Politique locale du commerce	Voirie (hypothèse ratios)	Action sociale : RAM (1/2 année)	Total estimation charges transférées (b)		Action sociale : PAD	Fourrière animale	Associations sportives / culturelles	Total estimation recettes transférées / charges restituées (c)			
Boudou			30 971,79 €		30 971,79 €					- €	30 971,79 €		- 30 971,79 €
Castelsarrasin			9 018,06 €	1 517,64 €	10 535,70 €					- €	10 535,70 €		- 10 535,70 €
Durfort Lacapelette			81 190,48 €		81 190,48 €					- €	81 190,48 €		- 81 190,48 €
Lizac			34 990,15 €		34 990,15 €					- €	34 990,15 €		- 34 990,15 €
Moissac			19 549,22 €	952,07 €	20 501,29 €					- €	20 501,29 €		- 20 501,29 €
Montesquieu			59 608,83 €		59 608,83 €					- €	59 608,83 €		- 59 608,83 €
Angeville					- €		13,18 €			13,18 €	13,18 €		13,18 €
Castelferrus					- €		1 698,87 €			1 698,87 €	1 698,87 €		1 698,87 €
Castelmayran					- €		788,68 €			788,68 €	788,68 €		788,68 €
Caumont					- €		546,23 €			546,23 €	546,23 €		546,23 €
Cordes Tolosannes					- €		139,85 €			139,85 €	139,85 €		139,85 €
Coutures					- €		41,27 €			41,27 €	41,27 €		41,27 €
Fajolles					- €		- €			- €	- €		- €
Garganvillar					- €		484,90 €			484,90 €	484,90 €		484,90 €
Labourgade					- €		319,25 €			319,25 €	319,25 €		319,25 €
Lafitte					- €		581,77 €			581,77 €	581,77 €		581,77 €
Montain					- €		5,73 €			5,73 €	5,73 €		5,73 €
Saint-Aignan					- €		763,46 €			763,46 €	763,46 €		763,46 €
Saint-Arroumex					- €		360,52 €			360,52 €	360,52 €		360,52 €
Saint-Nicolas-de-la-Grave					- €		4 189,86 €			4 189,86 €	4 189,86 €		4 189,86 €
La-Ville - Dieu-du-Temple			57 593,45 €		57 593,45 €					- €	57 593,45 €		- 57 593,45 €
Saint Porquier			30 464,84 €		30 464,84 €					- €	30 464,84 €		- 30 464,84 €
Total	- €	- €	323 386,82 €	2 469,71 €	325 856,52 €	- €	9 933,57 €	- €	- €	9 933,57 €	- 315 922,95 €	- €	- 315 922,95 €

Synthèse évolution des attributions de compensation

◆ Synthèse AC 2019 – Total

Total AC 2019	AC au 1er janvier 2019	Estimation charges transférées 2019				Estimation recettes transférées / charges restituées en 2019						Facturation par l'AC du service commun (e)	AC 2019 (f) = (d) - (e)
		Politique locale du commerce	Voirie (hypothèse ratios)	Action sociale : RAM (1/2 année)	Total estimation charges transférées (b)	AC fiscales	Action sociale : PAD	Fourrière animale	Associations sportives / culturelles	Total estimation recettes transférées / charges restituées (c)	Solde 2019 (d) = (a) - (b) + (c)		
Boudou	108 240,00 €	- €	55 904,35 €	- €	55 904,35 €	- €	- €	499,50 €	- €	499,50 €	52 835,15 €	5 387,89 €	47 447,25 €
Castelsarrasin	4 118 315,23 €	1 080,00 €	19 571,08 €	6 057,20 €	26 708,28 €	- €	- €	10 335,50 €	32 583,00 €	42 918,50 €	4 134 525,45 €	117 265,98 €	4 017 259,47 €
Durfort Lacapelette	90 179,54 €	- €	145 480,75 €	- €	145 480,75 €	- €	- €	743,50 €	- €	743,50 €	54 557,71 €	- €	54 557,71 €
Lizac	52 395,88 €	- €	59 860,13 €	- €	59 860,13 €	- €	- €	388,00 €	- €	388,00 €	7 076,25 €	8 240,31 €	15 316,56 €
Moissac	3 144 227,09 €	1 080,00 €	42 425,88 €	8 414,59 €	51 920,46 €	- €	- €	9 232,50 €	32 583,00 €	41 815,50 €	3 134 122,13 €	64 971,69 €	3 069 150,43 €
Montesquieu	83 289,53 €	- €	105 406,37 €	- €	105 406,37 €	- €	- €	528,00 €	- €	528,00 €	21 588,84 €	6 045,98 €	27 634,82 €
Angeville	- 16 242,91 €	- €	- €	- €	- €	- €	36,97 €	- €	- €	36,97 €	16 205,95 €	- €	16 205,95 €
Castelferrus	- 769,68 €	- €	- €	- €	- €	- €	4 763,77 €	- €	- €	4 763,77 €	3 994,10 €	3 632,54 €	361,56 €
Castelmeyran	9 608,80 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 211,52 €	- €	- €	2 211,52 €	11 820,32 €	5 668,20 €	6 152,12 €
Caumont	- 25 015,72 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 531,67 €	- €	- €	1 531,67 €	23 484,05 €	- €	23 484,05 €
Cordes Tolosannes	11 228,42 €	- €	- €	- €	- €	- €	392,16 €	- €	- €	392,16 €	11 620,58 €	4 548,91 €	7 071,67 €
Coutures	- 20 476,88 €	- €	- €	- €	- €	- €	115,72 €	- €	- €	115,72 €	20 361,16 €	- €	20 361,16 €
Fajolles	- 26 014,10 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	26 014,10 €	- €	26 014,10 €
Garganvillar	- 44 877,52 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 359,70 €	- €	- €	1 359,70 €	43 517,82 €	6 911,57 €	50 429,39 €
Labourgade	6 648,17 €	- €	- €	- €	- €	- €	895,22 €	- €	- €	895,22 €	7 543,39 €	- €	7 543,39 €
Lafitte	- 14 528,20 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 631,32 €	- €	- €	1 631,32 €	12 896,88 €	2 291,67 €	15 188,55 €
Montain	- 11 558,67 €	- €	- €	- €	- €	- €	16,07 €	- €	- €	16,07 €	11 542,60 €	- €	11 542,60 €
Saint-Aignan	16 224,12 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 140,81 €	- €	- €	2 140,81 €	18 364,92 €	3 303,41 €	15 061,52 €
Saint-Arroumex	- 10 327,47 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 010,94 €	- €	- €	1 010,94 €	9 316,53 €	- €	9 316,53 €
Saint-Nicolas-de-la-Grave	191 378,63 €	- €	- €	- €	- €	- €	11 748,72 €	- €	- €	11 748,72 €	203 127,34 €	8 549,59 €	194 577,75 €
La-Ville - Dieu-du-Temple	- 4 944,00 €	- €	100 080,13 €	- €	100 080,13 €	114 818,77 €	- €	- €	3 500,00 €	118 318,77 €	13 294,64 €	18 745,86 €	5 451,22 €
Saint Porquier	- 793,00 €	- €	49 102,47 €	- €	49 102,47 €	117 930,85 €	- €	- €	- €	117 930,85 €	68 035,38 €	8 508,44 €	59 526,93 €
Total	7 656 187,27 €	2 160,00 €	577 831,17 €	14 471,79 €	594 462,96 €	232 749,62 €	27 854,58 €	21 727,00 €	68 666,00 €	350 997,20 €	7 412 721,52 €	264 072,06 €	7 148 649,45 €

AR PREFECTURE

062-218201127-20190926-CH20190926_11-DE
Regu le 01/10/2019

CALIA CONSEIL

24 RUE MICHAL - 75013 PARIS
TOUR PART DIEU - 129 RUE SERVIENT - 69003 LYON

STANDARD : 01.76.74.80.20

FAX : 01.76.74.80.23

contact@caliaconseil.fr

www.caliaconseil.fr



Annexe voirie

◆ Détail du calcul des ratios

■ Coût complet

Coût de fonctionnement pour 312 151 ml

	2017	2018	moyenne	Observations - mode de calcul
Chapitre 011- charges à caractère général	237 928,13	274 632,84	256 280,49	Données CA 2017 et 2018 + état des amortissements 2017 et 2018 Moyenne sur les 2 années
Chapitre 012 - masse salariale	476 827,29	422 883,76	449 855,53	
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	2 000,00	-	1 000,00	
Chapitre 66 - charges financières	6 662,02	2 474,59	4 568,31	
Chapitre 042 - Amortissements	138 572,78	114 382,87	126 477,83	Poids fonction 822 / budget de fonctionnement total soit 5%
Charges de structures (services supports : finances / marchés RH...)	43 099,51	40 718,70	41 909,11	
TOTAL FONCTIONNEMENT	905 089,73	855 092,76	880 091,25	

FONCTIONNEMENT	RATIO €/ML	2,82
----------------	-------------------	-------------

■ Coût après retraitement épareuses

Coût de fonctionnement pour 312 151 ml

	2017	2018	moyenne	Observations - mode de calcul
Chapitre 011- charges à caractère général	237 928,13	274 632,84	256 280,49	Données CA 2017 et 2018 + état des amortissements 2017 et 2018 Moyenne sur les 2 années
Chapitre 012 - masse salariale hors personnel épareuses	356 264,52	311 254,90	333 759,71	
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	2 000,00	-	1 000,00	
Chapitre 66 - charges financières	6 662,02	2 474,59	4 568,31	
Chapitre 042 - Amortissements hors épareuses	78 073,85	79 029,24	78 551,55	Poids fonction 822 / budget de fonctionnement total soit 5%
Charges de structures (services supports : finances / marchés RH...)	34 046,43	33 369,58	33 708,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	714 974,95	700 761,15	707 868,05	

FONCTIONNEMENT	RATIO €/ML	2,27
----------------	-------------------	-------------